

## La maison du tambourin

Le tambourin a plus de 100 ans d'existence à Cazouls d'Hérault. Il fait partie de notre patrimoine.

Souignons que c'est avant tout un sport fier de son passé et confiant en son avenir.

Descendant du jeu de Paume, il a traversé les civilisations pour arriver au siècle dernier, à sa forme moderne dans l'Hérault (1870) et prendre depuis, le nom de l'instrument utilisé pour frapper la balle.

Ce sport permet la compétition au plus haut niveau ainsi qu'une pratique en loisirs.

Discipline à la fois collective et individuelle, d'un coût modeste et facilement accessible, le Tambourin peut être pratiqué à tout âge et est ouvert aux hommes et aux femmes.

Notre club regroupe une centaine d'adhérents qui évoluent dans des équipes jeunes et adultes, des poussins aux vétérans. C'est un des clubs les plus importants de la Région, tant par son nombre de joueurs que par la qualité de ses joueurs. Nous avons plusieurs équipes au plus haut niveau national et 14 joueurs de l'ASC Tambourin jouent en équipe de France !

Le club doit répondre à un certain nombre d'obligations, notamment au niveau de ses infrastructures, pour pouvoir assurer les rencontres nationales et internationales. En outre le règlement stipule l'obligation d'un local (vestiaire) à proximité du terrain pour les rencontres en championnat ou pour accueillir des manifestations majeures, d'où le projet de la maison du tambourin.

Ce projet devait répondre à certains critères : sportifs, architecturaux, environnementaux. Il a reçu l'aval des Bâtiments de France et son intégration dans le paysage cazoulin, a été particulièrement soigné.

L'ensemble doit se fondre dans l'environnement d'où le choix du bois et de la pierre. La végétation qui doit grimper sur les pergolas et terrasses, confortera le sentier botanique existant. En vieillissant, le bois et les plantes grimpantes rendront le bâtiment plus discret et intégré au paysage.

Les contraintes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont imposé la construction d'une rampe qui serpente autour du bâtiment.

A l'intérieur, le bâtiment se compose d'une grande salle, de toilettes, de douches et d'un local technique.

Une convention avec le club du tambourin définit les conditions d'utilisation du bâtiment qui peut cependant être utilisé par la mairie ou les associations cazoulines.



### ***Plan de financement : montant des travaux : 285 579,00 €***

Conseil général	31 725,00 €	11,11 %
Contrat départemental et CAHM	78 606,00 €	27,53 %
CAHM	70 000,00 €	24,51 %
Conseil régional	35 100,00 €	12,29 %
Commune	70 148,00 €	24,56 %